

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### **SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix-sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :  
07 novembre 2025

Mis en ligne :  
**21 NOV. 2025**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 21  
Votants : 26  
Quorum : 15

**Présents :** Mesdames, Messieurs, BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Éric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELLAERT Damien ;

**Procurations de vote et mandataires :** DACUNHA Manuel ayant donné pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie ayant donné pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, PEROT Marlène ayant donné pouvoir à POINTIER Vincent, RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à JOUAULT Jaroslava, VALLEE Priscilla ayant donné pouvoir à NOULLEZ Sébastien ;

**Absents :** GARNIER Chrystèle, LE GUENNEC Jean-Michel, LETENDRE Christophe.  
Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 07 novembre 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

### **Point N° 13**

#### **Délibération n° 2025-124. ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Renouvellement de la convention avec le service des archives départementales**

Rapporteur : Gaël LEFEUVRE

**VU** le code général des collectivités territoriales,  
**VU** l'avis de la commission Ressources en date du 12 novembre 2025 ;

**CONSIDERANT** que depuis plusieurs années, un partenariat existe entre la commune et les archives départementales d'Ille-et-Vilaine pour assurer le classement des archives. L'objectif est d'assurer un suivi de la production documentaire pour assurer la fiabilité des recherches et de procéder aux éliminations réglementaires.

Pour poursuivre l'opération, le Département sollicite la signature d'une convention que vous trouverez en pièce jointe. La prochaine intervention est prévue au premier semestre 2026. Le coût journalier est fixé à 178€ à quoi il faut ajouter les frais de transport et le remboursement des fournitures.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec les archives départementales pour assurer le bon suivi des archives communales.

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE

